

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1ère année

SCIENCES & GENIE DES MATERIAUX

Année 2019 - 2020



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2. Le campus.....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité.....	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire.....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	12
3.11. Etudiants Campus France.....	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5. Informations importantes.....	16
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2. Examens :.....	16

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Céline LUTZ (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18
Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 007 ILL_K_100 à 109</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	<p>ILL_E_LABO LANGUES ILL_E_A et B ILL_E_S01 à S04</p>	<p>1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	<p>ILL_F_1 à 4</p>	<p>1^{er} étage</p>
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	<p>2^{ème} étage</p>

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable de la Mention Sciences & Génie des Matériaux :

M. Dominique BERLING, dominique.berling@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 - Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité Master 1 SGM FMFS :

Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, **03 89 33 62 05**

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Mme Munch est votre personne référente en Master 1 SGM FMFS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue à la scolarité centrale - maison de l'étudiant - bâtiment Q avant le **19 juillet 2019**, sauf autorisation d'inscription tardive signée par la DEVU.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du M1 SGM dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 15 septembre 2019.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année **des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA.** Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours et faire, en début d'année, un transfert automatique vers votre boite personnelle.

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020

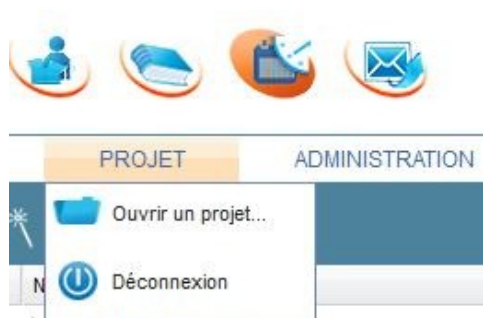
MASTER 1 SCIENCES & GENIE DES MATERIAUX

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 J		1 D		1 M		1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'An
2 V		2 L		2 M		2 S		2 L		2 J	
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	
4 D		4 M		4 V		4 L		4 M		4 S	
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 V		6 L	Début S2
7 M		7 S		7 L		7 J		7 S		7 M	stage
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	de 8 à 12
9 V		9 L		9 M		9 S		9 L		9 J	semaines
10 S		10 M	Rentrée 10h	10 J		10 D		10 M		10 V	
11 D		11 M		11 V		11 L	Armistice	11 M		11 S	
12 L		12 J		12 S		12 M		12 J		12 D	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 V		13 L	
14 M		14 S		14 L		14 J		14 S		14 M	
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L		16 J	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V	
18 D		18 M		18 V		18 L		18 M		18 S	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 J		19 D	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V		20 L	
21 M		21 S		21 L		21 J		21 S		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 V		23 L		23 M		23 S		23 L		23 J	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M	Vacances	25 S	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 J	de	26 D	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V	Noël	27 L	
28 M		28 S		28 L	Vacances	28 J		28 S		28 M	
29 J		29 D		29 M	d'Automne	29 V		29 D		29 M	
30 V		30 L		30 M		30 S		30 L		30 J	
31 S				31 J				31 M		31 V	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 S		1 D		1 M		1 V	Fête du travail	1 L	Pentecôte	1 M	Examens
2 D		2 L		2 J		2 S		2 M		2 J	Sem2
3 L		3 M		3 V		3 D		3 M		3 V	Session 2
4 M		4 M		4 S		4 L		4 J		4 S	
5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 D	
6 J		6 V		6 L		6 M		6 S		6 L	
7 V	Jury S1 Sess1	7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	Jury S2 Sess2
8 S		8 D		8 M		8 V	Armistice	8 L		8 M	
9 D		9 L		9 J		9 S		9 M		9 J	
10 L		10 M		10 V	Vendredi Saint	10 D		10 M		10 V	
11 M		11 M		11 S		11 L		11 J		11 S	
12 M		12 J		12 D	Pâques	12 M		12 V		12 D	
13 J		13 V		13 L	L. Pâques	13 M		13 S		13 L	
14 V		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M	Fête Nationale
15 S		15 D		15 M	Vacances	15 V		15 L		15 M	
16 D		16 L		16 J	de	16 S		16 M		16 J	
17 L		17 M		17 V	Printemps	17 D		17 M		17 V	
18 M		18 M		18 S		18 L		18 J		18 S	
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 D	
20 J		20 V		20 L		20 M		20 S		20 L	
21 V		21 S		21 M		21 J	Ascension	21 D		21 M	
22 S		22 D		22 M		22 V		22 L		22 M	
23 D		23 L		23 J		23 S		23 M		23 J	
24 L		24 M		24 V		24 D		24 M		24 V	
25 M		25 M		25 S		25 L		25 J		25 S	
26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 D	
27 J		27 V		27 L	Soutenances	27 M		27 S		27 L	
28 V		28 S		28 M	stages	28 J		28 D		28 M	
29 S		29 D		29 M		29 V		29 L	Jury S2 Sess 1	29 M	
		30 L	Reprise cours	30 J		30 S		30 M	+ comp+diplôme	30 J	
		31 M	semestre 2			31 D				31 V	
Examens 1ère session Semestres 1 et 2 : à la fin des CM/TD											
Examens 2ème session Semestre 1 : entre le 01/04 et le 29/05/2020											

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1" . Cliquer sur votre filière :

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative).

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle Continu TD (CC) : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe et note obtenue lors du contrôle commun intermédiaire (une seule note ou moyenne de plusieurs notes).

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Faculté des Sciences et Techniques												
Modalités de Contrôle des Connaissances												
DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE											
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)											
Intitulé	Master SCIENCE ET GENIE DES MATERIAUX (SGM) Parcours : FORMULATION DE MATERIAUX & FONCTIONNALISATION DE SURFACES (FMFS)											
(Approuvées par le Conseil de la FST du 26/04/2018 et par la CFVU du 15/02/2018)												
Fiche semestre 1 (contenu pédagogique commun Unistra)												
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	PAS DE NOTE PLANCHER					Durée totale
			Session 1 et durée	Session 2 **			Heures UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	
14FUICM1	UE IDENTIFICATION, COMPREHENSION ET CARACTERISATION DES MATERIAUX				3	9						72
14FPCLA1	ECUE Classes de matériaux				1							
14FPOLL1	- Polymères		Ecrit 1h	Final écrit	2		10					
14FPMET1	- Métaux		Ecrit 1h	Final écrit	1		4					
14FPCER1	- Oxydes - Céramiques		Ecrit 1h	Final écrit	2		10					
14FPCOM1	ECUE Compréhension de la matière				1							
14FPCR11	-Cristallographie	2A ENSCMu	Ecrit 2h	Final écrit	1		12					
14FPSYM1	- Symétrie et Propriété des matériaux		Ecrit 2h	Final écrit	1		12					
14FPCAR1	ECUE Caractérisation des matériaux				1							
14FPCAP1	- Caractérisation des polymères		Ecrit 1h	Final écrit	1		8					
14FPMIC1	- Techniques de microscopie		Ecrit 1h	Final écrit	1		8					
14FPPHO1	- Techniques de photochimie		Ecrit 1h	Final écrit	1		8					
14FUPRO1	UE PROPRIETES DES MATERIAUX				2	6	32	16				48
	Propriétés optiques, électroniques, magnétiques, mécaniques et dynamiques des matériaux		Ecrit 2h	Final écrit								
14FUPMT1	UE PROJET MATERIAUX & TRAVAUX PRATIQUES				1	3						82
14FPTPM1	ECUE TP en Laboratoire de recherche		CR de TP+prés. Orale	Report note sess1	4				40			
14FPPRO1	ECUE Projet encadré : Elaboration & Caractérisation de matériaux		Rapport Projet+présentation	Report note sess1	1			8		20		
14FPMOD1	ECUE Méthode de modélisation - simulation		Ecrit 1h	Final écrit	1		6			8		
14FPCHX1	UE Obligatoires à Choix (4 choix sur 7 = 12 ECTS)											
14FUTHE1	UE THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE				1	3	22	12				34
	Thermodynamique - Chimie Physique Statistique		Ecrit 2h	Final écrit								
14FUMEQ1	UE MECANIQUE QUANTIQUE				1	3						34
14FPMEQ1	ECUE Mécanique quantique		Ecrit 2h	Final écrit	2		16	6				
14FPSPE1	ECUE Spectroscopie moléculaire	2A ENSCMu	Ecrit 2h	Final écrit	1		6	6				
14FUNAN1	UE NANOMATERIAUX				1	3	20	8				28
14FUMPC1	UE MATERIAUX POLYMERES ET COMPOSITES				1	3						28
14FPMPC1	ECUE Matériaux Polymères et Composites		Ecrit 1h30	Final écrit	2		14	6				
14FPOC1	ECUE Mise en forme des polymères et composites		Ecrit 30 min	Final écrit	1		6	2				
14FUORG1	UE CHIMIE ORGANIQUE SUPRAMOLECULAIRE				1	3	20	8				28
14FUINO1	UE CHIMIE INORGANIQUE ET DE COORDINATION				1	3	20	8				28
14FUMA11	UE MATERIAUX ADAPTATIFS, INNOVANT ET INTELLIGENTS				1	3						28
14FUMA11	ECUE Matériaux innovants		Ecrit 1h	Final écrit	2		14	6				
14FMAA1	ECUE Matériaux adaptatifs		Ecrit 1h	Final écrit	1		6	2				
Total SEMESTRE 1						30	174	56	48	20	298	

CCF : Contrôle Commun Final

Pour la seconde session :

- Dans les UE non acquises, les notes des ECUE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pour la deuxième session.
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.
- Les notes de TP et de Projet sont reportées en 2e session, quelle que soit la valeur de la note.

** En 2e session : l'examen écrit a la même durée qu'en 1ère session. En fonction du nombre d'étudiants, l'examen écrit pourra être remplacé par un oral.

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)

(Approuvées par le Conseil de la FST du 26/04/2018 et par la CFVU du 15/02/2018)

Fiche semestre 2 (contenu pédagogique en partie commun Unistra)

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	PAS DE NOTE PLANCHER					Durée totale
			Session 1 et durée	Session 2 **			Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet		
14FUMAC2	UE CHIMIE MACROMOLECULAIRE ET DES MATERIAUX				1	3						24
14FPCHG2	ECUE Chimie sol-gel		Ecrit 1h	Final écrit	1		12					
14FPCHM2	ECUE Chimie des matériaux hybrides		Ecrit 1h	Final écrit	1		12					
14FUMET2	UE METHODOLOGIE ET STRATEGIE EXPERIMENTALE TRAVAUX PRATIQUES				1	3						90
14FPTPM2	ECUE TP Elaboration et caractérisation de matériaux		CR de TP+Projet	Report notes CR	1				48	20		
14FPSTR2	ECUE Stratégie expérimentale		Ecrit 2h	Final écrit	1		12	10				
14FUANG2	UE ANGLAIS		Contrôles TD	Ecrit 1h	1	3		28				28
14FUSTA2	UE STAGE		Rapport de stage	Report de la note	1	3	9					
	Stage en laboratoire ou en entreprise de 8 à 16 semaines		Présentation orale	Report de la note	1							
14FUVAL2	UE METHODOLOGIE & VALORISATION STAGE				1	3						80
14FPBIB2	ECUE Méthodologie bibliographique	16h SCD/UHA	Selon modalités SCD/SIO	Pas de session 2	1			20		10		
14FPVAL2	ECUE Préparation, Valorisation de stage	16h SIO/UHA	Selon modalités SCD/SIO	Pas de session 2	2		6	24		20		
14FPCHX2	UE Obligatoires à Choix (3 choix sur 4 = 9 ECTS)											
14FUFOR2	UE INTRODUCTION A LA FORMULATION		Ecrit 2h	Final écrit	1	3	26					26
14FUMAT2	UE MATERIAUX A GRANDE SURFACE		Ecrit 2h	Final écrit	1	3	26					26
14FUPNA2	UE PHOTOMATERIAUX & NANOSTRUCTURES				1	3						26
14FPPHO2	ECUE Photomatériaux		Ecrit 1h	Final écrit	1		14					
14FPNAN2	ECUE Nanosstructures		Ecrit 1h	Final écrit	1		12					
14FUBIO2	UE ELEMENTS DE BIOLOGIE & TOXICOLOGIE		Ecrit 2h	Final écrit	1	3	26					26
Total SEMESTRE 2						30	120	82	48	50		300 + stage
	UE Facultative pour 3 ECTS Supplémentaires											
14FUPRO2	UE Projet R&D (en labo sur projet avec un industriel)		Présentation orale	Report de la note	1	3		12		50		62

CCF : Contrôle Commun Final

Pour la seconde session :

- Dans les UE non acquises, les notes des ECUE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pour la deuxième session.
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.
- Les notes de TP et de Projet sont reportées en 2e session, quelle que soit la valeur de la note.

** En 2e session : l'examen écrit a la même durée qu'en 1ère session. En fonction du nombre d'étudiants, l'examen écrit pourra être remplacé par un oral.

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Examens finaux/examens de session 2 :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.**